



Paris, le 11 juin 2020

à M. Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

Monsieur le Ministre,

A l'occasion d'une rencontre de dialogue social consacrée à une réforme des procédures d'évaluation des personnels de direction, la cheffe du service de l'Encadrement de la DGRH a présenté aux représentants des organisations syndicales représentatives le projet porté par notre administration.

Ce projet prévoit, entre autres dispositions, de transférer aux chefs d'établissement la responsabilité de l'évaluation de leurs adjoints, principe que nos deux organisations, qui représentent 85 % de la profession, rejettent en commun.

Il nous apparaît en effet que cette évaluation, qui aura pour finalité essentielle de mettre en place des actes individuels de gestion pour ces personnels (au titre de la promotion ou de la mobilité d'emploi), doit être exercée par l'autorité hiérarchique académique qui en a la responsabilité, et non par les chefs d'établissement, ces missions n'entrant pas dans leur champ de prérogatives : cela nous semble et logique et cohérent.

A défaut, toutes chances sont réunies pour que ce processus aboutisse à des écarts très sensibles, et même à de possibles contradictions complètes, entre les avis qui pourraient être portés par nos collègues et les suites qui pourraient y être données par les autorités académiques. Ainsi, des appréciations très positives portées sur des possibilités d'évolution de carrière ou de droit à indemnités à des taux supérieurs pourraient ne déboucher sur rien de cela, ce qui ne serait pas sans être source d'incompréhension, de frustration, voire de frictions au sein des équipes de direction.

A l'heure où l'ensemble de notre profession est durement éprouvé par des difficultés récurrentes, et se trouve bien souvent au bord de situations d'épuisement professionnel, rajouter à ce contexte compliqué des éléments potentiels de tension est pour nous inadapté et contre-productif. Nous y voyons même des risques de fractures au sein de notre corps qui s'est jusqu'alors toujours pensé et vécu comme unique dans sa conception.

Nous avons donc l'honneur de vous demander solennellement, Monsieur le Ministre, de reconsidérer ce projet et de trouver les moyens de conserver des modalités uniques d'évaluation de l'ensemble des personnels de direction. Il en va pour nous de l'unité même de notre corps.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos considérations les plus respectueuses.



Philippe VINCENT
Secrétaire général

SNPDEN-UNSA



Franck ANTRACCOLI
Secrétaire général

ID-FO